

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 15 (1935)
Heft: 4

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Avril 1935

Paris-I^{er}

Quinzième Année. — N° 4

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

LES RELATIONS FRANCO-SUISSES A TRAVERS LES AGES

M. Georges Meyer, Consul de Suisse à Lyon et Président d'honneur de la Section Lyonnaise de la Chambre de Commerce Suisse en France, a bien voulu accéder à notre désir de publier dans la « Revue Economique Franco-Suisse » le texte de la conférence qu'il fit, le 5 décembre 1934, devant la Colonie Suisse de Lyon. Nous l'en remercions et ne doutons pas que nos lecteurs prennent connaissance avec intérêt de cette étude des relations politiques, militaires, intellectuelles, morales et économiques de la France et de la Suisse au cours des siècles derniers.

A. — Relations politiques et militaires.

Le premier contact des habitants de notre pays avec leur voisin de l'ouest date de l'an 58 avant J.-C., lorsque les Helvètes, se sentant menacés par les Germains, se décidèrent à abandonner à ces derniers un territoire peu favorisé par le climat, et envahirent la Gaule. Repoussés par Jules César, le clairvoyant représentant de la politique romaine, ils furent obligés de rentrer dans leur pays et de servir désormais à la puissance romaine de rempart contre les Germains.

Plusieurs siècles après, l'ouest de la Suisse fut envahi par les Burgondes et l'est par les Allemands, mais dès le VI^e siècle, toute la Suisse actuelle, à l'exception des vallées méridionales des Alpes, devint partie intégrante de l'Etat franc. Il n'est pas douteux que les effets heureux du règne de Charlemagne aient été ressentis partout dans notre pays, bien que l'empereur n'y fit jamais un séjour de quelque durée et ne s'occupât de lui que de loin et à de rares occasions. Plus d'un homme de guerre burgonde ou aléman prit probablement part à ses campagnes en Allemagne et en Italie et éprouva un sentiment d'orgueil à la pensée qu'il appartenait à cet immense corps politique qu'était l'Empire franc. Après la désagrégation de ce dernier, divers seigneurs parvinrent à s'emparer de notre pays. Entre temps la Confédération suisse était née. L'alliance des trois Waldstätten s'était déjà étendue à huit cantons

lorsque les Français et les Suisses firent connaissance.

Dès sa fondation, la Confédération avait été en lutte constante avec l'Empire allemand. La Maison d'Autriche avait connu l'humiliation de voir ses armées écrasées dans de nombreuses batailles par les rudes fantassins suisses. L'empereur Frédéric III, altéré de vengeance, fit appel, en 1444, au roi de France Charles VII, dont il obtint un secours de 30.000 Armagnacs, sous le commandement du Dauphin, le futur roi Louis XI, pour châtier l'insolence des Suisses. Mais cette combinaison fut pour l'Empereur une nouvelle déception. L'alliance franco-suisse, qui devait subsister plus de trois siècles, en fut le résultat.

En effet, l'armée du Dauphin s'était heurtée à Saint-Jacques, près de Bâle, à l'avant-garde des Confédérés, forte de 1.500 hommes environ. Cette poignée de braves se rua sur l'adversaire, l'arrêta un jour entier, lui tua plusieurs milliers d'hommes et 1.200 chevaux et arracha des cris d'admiration aux chevaliers français qui déclarèrent n'avoir jamais vu des gens de si grande défense, si ardents à l'attaque et si téméraires pour abandonner leur vie. Les Suisses périrent presque tous dans cette mémorable journée.

Dès ce moment Louis XI se sentit de la sympathie pour les Suisses. Comprenant l'avantage de s'attacher un peuple si vaillant, il leur offrit la paix et se retira avec son armée. Le traité d'Ensheim, signé le 28 octobre 1444, fut le précur-